



SNUipp-FSU Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34, snu81@snuipp.fr

Déclaration préalable CAPD Lundi 15 décembre 2014

Les élections professionnelles dans les 3 fonctions publiques viennent de se terminer. Pour l'Education Publique dans le Tarn elles voient les syndicats de la FSU rester ou redevenir les premiers, notamment dans le 1er degré. Les personnels, par leur vote, ont voulu indiquer clairement le refus qu'ils font de la politique menée par ce gouvernement aussi bien sur les salaires que sur les moyens donnés à notre Ministère. Ils réaffirment également leur confiance en un syndicalisme qui porte la transformation sociale et celle de l'école comme objectifs. Nous restons cependant toujours critiques vis-à-vis de la modalité du vote électronique qui a conduit depuis sa mise en place en 2011, même avec une remontée cette année, à une baisse importante de la participation qui affaiblit la représentativité des organisations syndicales.

En ce qui concerne l'objet principal de cette CAPD, il est insupportable que le point d'indice soit gelé depuis juillet 2010, sans aucune perspective de revalorisation.

Le respect que l'on porte aux personnels se mesure aussi à la façon dont on les rétribue. Les enseignant-es du primaire restent toujours dans le peloton des moins bien payés des pays industrialisés (au 20e rang sur 28 dans le dernier rapport sur l'éducation de l'OCDE). Entre 2000 et 2010, les salaires de base des enseignant-es français-es en milieu de carrière ont ainsi diminué d'environ 8 % en prix constants et leur salaire moyen est de 17% inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Le seul moyen pour les enseignant-es français-es d'atténuer un tant soit peu la baisse importante du pouvoir d'achat qu'ils ont subie depuis plusieurs années est donc d'accéder à un échelon supérieur lors des promotions. Mais force est de constater que ce système est truffé d'injustices flagrantes.

La première de toute est bien la notation : à l'heure où l'on débat de la nocivité de la notation, de son rôle dans la perte d'estime de soi et la mise en échec de nos élèves, ne serait-il pas temps de se poser les mêmes questions pour la notation des enseignant-es ? Quoi de plus infantilisant pour un-e enseignant-e que cet exercice de style périodique qu'est devenue l'inspection ? Quoi de plus factice et trop souvent contre-productif, tant pour les enseignant-es que pour l'institution? Si les conseils sont toujours bons à prendre, a-t-on jamais mesuré l'efficacité de la notation dans l'évolution des pratiques des enseignant-es ? De plus, on sait pertinemment que toute évaluation, donc toute notation, est subjective et peut donc générer un sentiment d'injustice. Nous revendiquons une modification complète de l'inspection qui doit devenir un moment d'appréciation et d'échange sur les pratiques professionnelles basé essentiellement sur la mise en confiance et le conseil.

Et c'est bien tout le système de l'avancement des enseignant-es et donc de leur rémunération qui découle de cette notation, avec un système qui instaure 3 vitesses de

promotions et donc une mise en compétition des enseignant-es entre eux. On sait que ce système entraîne des différences de traitement considérables entre un-e professeur des écoles, qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un-e autre qui n'avance qu'à l'ancienneté (plus de 100 000 € d'écart sur l'ensemble de la carrière). Avec des répercussions significatives sur les pensions. La rémunération ne doit plus être dépendante de la notation. Il y a bien d'autres leviers que celui du portefeuille pour faire évoluer les pratiques des enseignant-es.

Pour nous, la justice la plus élémentaire voudrait que l'avancement de chacun-e puisse se faire au meilleur rythme pour tous, comme pour le corps des professeurs des écoles hors-classe ou encore celui des IEN, ce que nous continuons de revendiquer depuis la création de notre syndicat :

- ✓ l'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps
- ✓ la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;
- ✓ le passage au sein de cette grille rénovée au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous, ce qui correspond à un avancement au grand choix.
- ✓ que tous les instituteurs-trices qui en font la demande puissent être intégrés dans le corps des PE, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, faute de moyens.
- ✓ que le salaire des enseignant-es stagiaires à l'issue de leur recrutement ne puisse être inférieur à l'indice 432, correspondant au 3e échelon actuel, les deux premiers n'étant plus utilisés depuis 2010 mais réintroduits par la nouvelle réforme de la formation.

Pour le SNUipp-FSU, la nécessité de renforcer l'école ne se fait pas plus dans l'accompagnement aveugle des mesures actuelles que dans un archaïque retour en arrière, sans aucune perspective. Cette nécessité passe par la réflexion sur la place centrale de l'école et des enseignant-es au sein de notre société. Elle passe par l'octroi de réels moyens pour favoriser la réussite de tous les élèves et par la reconnaissance des personnels qui portent cette mission.